

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1040

présenté par
M. Charles de Courson

TITRE

Au titre du projet de loi, substituer aux mots :

« confortant le respect des principes de la République »

les mots :

« visant à lutter contre le séparatisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que le titre corresponde mieux au contenu du texte, qui est un texte essentiellement répressif qui ne correspond pas à l'idée de promouvoir les principes républicains. En effet, des propositions positives relatives à l'éducation, à la laïcité, à l'intégration ou encore à la mixité sociale auraient pu faire de ce projet de loi un texte positif et confortant réellement le respect des principes républicains.